



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/371  
9 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 8 MAI 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CROATIE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les nouvelles récentes que mon gouvernement a reçues de Banja Luka dans la République de Bosnie-Herzégovine sont très perturbantes. L'évêque du lieu, Mgr Franjo Komarica, a informé mon gouvernement de toute une série de graves attaques qu'ont lancées dans les quelques derniers jours les forces paramilitaires serbes contre des ecclésiastiques catholiques et les Croates qui restent dans la région.

Le 4 mai 1995, les forces paramilitaires serbes ont expulsé des religieuses de deux couvents catholiques historiques, l'un à Bosanski Aleksandrovac et l'autre à Nova Topola. Le 5 mai, une église catholique se trouvant à Vujnoviçi, dans les environs de Banja Luka, a été incendiée et complètement détruite. Enfin, le 7 mai, au petit matin, les forces paramilitaires serbes ont réuni tous les moines et les religieuses du monastère franciscain de la banlieue de Petrićevac à Banja Luka, et en leur présence, ont dynamité le couvent et l'église, ce qui a provoqué la mort de l'un des frères franciscains, le père Alojzije Atlija, OFM, qui était paralysé. Les ecclésiastiques et les religieuses expulsés ont maintenant trouvé refuge auprès de l'évêque de Banja Luka. La même nuit, l'église de Šargovci, à 5 kilomètres environ de Banja Luka, a été détruite.

Depuis le début du conflit, le diocèse de Banja Luka a considérablement souffert : 55 000 catholiques au total ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique, plus de 400 ont été assassinés chez eux, 4 prêtres ont été tués, 37 églises détruites et 32 autres églises endommagées, tout cela dans une région qui n'a jamais connu d'activités militaires et qui était dès le début du conflit fermement tenue par les Serbes de Bosnie.

Mon gouvernement demande que des observateurs internationaux soient envoyés dans la région de Banja Luka pour veiller à ce que la population non serbe ne soit pas soumise à de nouveaux sévices dans cette région de Bosnie-Herzégovine qui a fait l'objet d'un nettoyage ethnique presque intégral, et partage les préoccupations exprimées par le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine dans la lettre qu'il vous a envoyée aujourd'hui à ce propos (S/1995/369).

S/1995/371

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO

-----